



# LA BONNE PAROLE

*Organe de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste*

## SOMMAIRE

L'application des lois de la protection de l'enfance, <i>Yvonne Letellier de Saint-Just</i> .....	1
Nouvelle année, nouveau programme, <i>E. R.-T.</i> .....	4
Témoignage d'estime à Mademoiselle Georgette Le Moyne, <i>Marie-Ange Madore</i> . Lettre ouverte de <i>Mme Alfred Thibaudeau</i> ; Allocutions de <i>R. Mère Marie Gérin-Lajoie</i> et de <i>Mlle Georgette Le Moyne</i> .....	5
Le Comité de secours aux enfants, <i>Y. L. de S.-J.</i> .....	9
Noël à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, <i>Madeleine Thibaudeau</i> .....	10
La famille en péril (rapport), <i>M. Daigneault</i> .....	11
Journal des œuvres : Chez les Employées de magasin, <i>Léa Sauvant</i> — A l'Association des Femmes d'affaires, <i>Berthe Lefebvre</i> — Chez les Ouvrières catholiques, <i>Marcelle Bélanger</i> .....	13

# La Bonne Parole

REVUE MENSUELLE

fondée en 1913

## CE QU'ELLE EST

- un LIEN qui sert à unir d'esprit et de coeur les Canadiennes-Françaises;
- un FOYER d'où rayonnent, sur tous les domaines de l'activité féminine, lumière et chaleur;
- un CENTRE où se rencontrent les bonnes volontés, désireuses de se dévouer avec plus d'efficacité aux oeuvres nationales;
- un MOYEN de propagande pour la diffusion des principes catholiques d'action sociale;
- un ORGANE indispensable à l'oeuvre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, d'abord auprès des diverses associations qui la composent et des comités par lesquels elle agit; puis auprès des oeuvres nationales étrangères qui font, comme nous, partie de l'Union Internationale des Ligues Catholiques féminines.

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Canada et Etats-Unis .....\$1.00 par an  
Union postale .....\$1.30 par an

Un *escompte* de 50% est accordé aux membres des associations professionnelles, des Fédérations paroissiales et des communautés religieuses.

Le prix de l'abonnement doit être envoyé au Secrétariat de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, 853 Est, rue Sherbrooke, Montréal.

Les abonnés de la "Bonne Parole" jouissent des privilèges de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et ont droit d'assister aux séances publiques, dont avis est donné dans les journaux. Les abonnés qui désirent des invitations personnelles et voudraient devenir membres actifs de la Fédération Nationale n'ont qu'à s'inscrire, en tout temps, au secrétariat de la Fédération Nationale, 853 Est, rue Sherbrooke, où les heures de bureau sont, le dimanche excepté: de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures p.m. — Téléphone: FRon-tenac 2665.

Toute personne peut concourir à l'oeuvre de la "Bonne Parole": 10 en s'y abonnant; 20 en lui procurant de nouveaux abonnés; 30 en la faisant lire; 40 en lui procurant une collaboration littéraire; 50 en sollicitant des annonces à son intention.

## La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

Oeuvre auxiliaire d'Action catholique  
fondée en 1906

*Aumônier:* Monseigneur Philippe Perrier.

*Présidentes-fondatrices:* Madame F.-L. Béique et Madame Henri Gérin-Lajoie.

*Présidente d'honneur:* Madame Henri Gérin-Lajoie.

*Bureau de direction:* Mme Alfred Thibaudeau, présidente générale; Mme Edmond Brossard, vice-présidente; Mme Théodule Bruneau, vice-présidente; Mlle Georgette LeMoine, secrétaire générale; Mlle Maria Auclair, trésorière; Mlle Jeanne Lapointe, secrétaire-archiviste; Mme Eustache Letellier de Saint-Just, directrice de "LA BONNE PAROLE"; Mme R.-A. Bouthillier, Mme Arthur Berthiaume, Mlle Hedwige Lefebvre, Mlle Florine Phaneuf, Mme J.-A. Molleur, Mme Albert Dupuis, Mlle Marie-Ange Madore, Mme Tancrede Jodoin, Mme P.-A. Robichaud, Mlle Alma Champoux, des Cercles de Fermières de la Province de Québec; Mme H. Végiard, présidente de la section de Saint-Lambert; Mlle Emma Douesnard, Mme J.-J.-E. L'Espérance, Mlle Marie Girard, présidente de la Fédération des Cercles d'étude des Canadiennes-Françaises; Mlle Emérentienne Chagnon.

*Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, Conseil de Québec.*

*Les dames patronnesses des Oeuvres suivantes:* l'Hôpital Notre-Dame; le Comité d'Administration de l'Hôpital Sainte-Justine; l'Assistance Maternelle, les Ecoles Ménagères Provinciales, la Fédération des Cercles d'étude des Canadiennes-Françaises, les Cercles des Fermières de la Province de Québec; la Cour Villa-Maria des Forestières Indépendantes; l'Ecole d'Education familiale et sociale.

*Fédérations et sections paroissiales:* La Nativité de la Sainte-Vierge, d'Hochelaga; Très-Saint-Nom de Jésus, de Maisonneuve; Saint-Stanislas, Saint-Lambert, Saint-Ambroise, Côte Saint-Paul, Saint-Joseph; Notre-Dame du Perpétuel-Secours (Ville-Emard); Saint-Bernardin de Sienne, (Ville de Saint-Michel).

*Associations professionnelles:* Employées de magasin, Employées de bureau, Femmes d'affaires, Aides maternelles, la Société des Ouvrières Catholiques (S.O.C.) et ses sections: La Nativité de la Sainte-Vierge, d'Hochelaga; Côte Saint-Paul, La-chine, Saint-Alphonse d'Youville, Sault-au-Récollet.

*Comités:* Comité des Oeuvres Economiques, Comité de la Visite des Hôpitaux, Comité de l'Economie Domestique, Comité des Questions Nationales, Comité de la Protection de la Jeune Fille, Comité féminin du IIIe centenaire de Montréal, Comité de la Croix-Rouge, Comité consultatif d'études sociales.

## Principales oeuvres accomplies par la Fédération et ses filiales

Fondation des Associations professionnelles  
Fondation des Fédérations paroissiales  
Etablissement de Caisse de Secours  
Etablissement de Cours d'Enseignement Ménager  
Comité de lutte contre l'alcoolisme  
Amendements à la loi des licences  
Législation en faveur des Institutrices et des employées de bureau  
Comité des questions domestiques  
Comité de lutte contre la mortalité infantile  
Fondation de "Gouttes de lait"  
Participation aux expositions pour le bien-être de l'enfance  
Comité de lingerie d'autel et décoration d'église du Congrès Eucharistique  
Pèlerinage à Lourdes et à Rome  
Affiliation à l'Union Internationale des Ligues catholiques féminines  
Fondation de la Bonne Parole  
Comité du "Denier National"  
Comité des questions civiques  
Comité de la Croix Rouge  
Comité du Fonds Patriotique  
Comité de l'Assistance par le travail  
Comité central d'étude et d'action sociale  
Comité des Oeuvres économiques  
Comité de Rédaction de la BONNE PAROLE  
Comité d'Administration de la BONNE PAROLE  
Comité de la construction  
Comité du service social  
Comité de la Visite des hôpitaux  
Fichier Central de renseignements  
Comité de l'apostolat de la paix  
La réforme du Code civil en faveur de la femme.

N. B. — On peut devenir membre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste en s'inscrivant à son secrétariat: 853, rue Sherbrooke Est.

# LA BONNE PAROLE

Vol. XXXV

Montréal, Janvier 1945

No 1

## L'application des lois de la protection de l'enfance

A pareille époque, l'an dernier, une grande agitation se produisit dans le public à la suite de la mort de bébés mal soignés dans quelques garderies. Une enquête révéla, sans en déterminer clairement les causes, l'insuffisance de la surveillance dans les établissements de ce genre. Sur ces entrefaites, le gouvernement provincial créa la Commission d'assurance-maladie, composée de Me Antoine Garneau, président, et de MM. Roméo Blanchet et P. E. Dunford, qui entreprit une vaste enquête sur « le problème des garderies et de la protection de l'enfance ». Pendant plusieurs semaines, tous ceux dont les témoignages pouvaient être utiles à la Commission furent invités à se faire entendre. La tâche consistait à préparer un rapport des conditions actuelles de l'enfance abandonnée ou négligée et, subséquemment, un projet de loi de la protection de l'enfance.

Au mois d'avril 1944, la Commission d'assurance-maladie produisit son rapport qui contient des « observations générales sur le problème de la protection de l'enfance, des recommandations d'ordre administratif, un avant-projet de la Loi de la protection de l'enfance et une étude de la situation actuelle dans les garderies et dans quelques établissements où séjournent les enfants ». L'Assemblée législative adopta le mois suivant, en mai, les quatre lois que nous mentionnons ici en y ajoutant les notes explicatives qui accompagnent le projet de loi :

1) Loi instituant le département du bien-être social (Loi 8 George VI, ch. 32). « Ce projet a pour but de former un département du bien-être social distinct du département de la santé, suivant la recommandation formulée par la Commission d'assurance-maladie de Québec dans son rapport sur le problème des garderies et de la protection de l'enfance. Le nouveau département se voit confier, comme ce rapport le suggère, l'administration des lois de pension de vieillesse et d'assistance aux mères nécessiteuses et aux aveugles qui relèvent actuellement du département du travail. La loi lui confie également l'administration de la nouvelle loi de la protection de l'enfance, ainsi que de la loi de la préservation de l'enfance contre la tuberculose (Œuvre du placement familial).

Quant à la Loi d'assistance publique, l'administration en est partagée entre les deux départements de la santé et du bien-être social. Le premier garde le soin de l'assistance médicale ou hospitalière ; le second

est chargé de voir à l'assistance aux institutions de charité autres que celles qui ont pour objet le soin des malades, ce qui comprend notamment les crèches, orphelinats et hospices ».

2) Loi relative aux écoles de protection de l'enfance (Loi 8 Georges VI, ch. 16). « Ce projet a pour but de prévoir l'établissement d'écoles de protection de l'enfance, selon la recommandation de la Commission d'assurance-maladie de Québec dans son rapport sur le problème des garderies et de la protection de l'enfance.

Ces écoles remplaceront les écoles d'industrie qui sont supprimées. Le projet ne contient pas de dispositions concernant le placement des enfants parce qu'il y est pourvu dans la Loi de la protection de l'enfance. C'est dans cette loi également que l'on trouve des dispositions relatives au paiement des frais d'entretien des enfants dans ces écoles ».

3) Loi concernant la protection de l'enfance (Loi 8 Georges VI, ch. 33) : « Ce projet a reproduit, avec de légères modifications, le texte proposé par le rapport de la Commission d'assurance-maladie de Québec sur le problème des garderies et de la protection de l'enfance.

On y a ajouté les dispositions transitoires contenues aux articles 93 et suivants, ainsi qu'un article ayant pour objet d'abroger la Loi des écoles d'industrie à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Toutes les dispositions de la Loi des écoles d'industrie ayant pour objet de permettre de recueillir et placer les enfants négligés deviennent inutiles, vu les dispositions beaucoup plus complètes contenues, à cet égard, dans la loi proposée.

Quant au paiement des frais d'entretien et de transport des enfants, le projet reproduit, sans autres changements que les modifications de phraséologie nécessaires, les dispositions actuelles de la Loi des écoles d'industrie.

Quant aux dispositions ayant trait à l'établissement et à l'inspection de ces écoles et aux contrats avec les institutions, on les trouve dans le projet relatif à l'établissement des écoles de protection de l'enfance qui doivent, suivant les recommandations de la Commission, remplacer les écoles d'industrie et demeurer sous le contrôle administratif du secrétaire de la province, le département du bien-être social n'étant chargé que du placement des enfants dans ces écoles, soit par l'intermédiaire des sociétés, soit, à défaut de sociétés, par le directeur ».

4) Loi instituant des cours familiales (Loi 8 Georges VI, ch. 10) : « Ce projet autorise l'établissement de cours familiales suivant les recommandations formulées par la Commission d'assurance-maladie de Québec dans son premier rapport sur le problème des garderies et de la protection de l'enfance. Ces cours familiales exerceront les pouvoirs que leur attribue la Loi de la protection de l'enfance et seront, en même temps,

des cours pour jeunes délinquants au sens de la loi fédérale des jeunes délinquants.

La loi prévoit l'abolition des cours actuelles de jeunes délinquants à Montréal et à Québec à compter de la date à laquelle des cours familiales seront établies pour les remplacer.

Les juges des cours abolies auront droit à une pension s'ils ne sont pas nommés juges d'une cour familiale.

La loi prévoit un traitement fixe et une pension pour les juges des cours familiales, ainsi que la nomination des fonctionnaires requis ».

En votant ces lois, le parlement a admis leur nécessité et sanctionné les mesures à prendre pour protéger l'enfance. Les groupements féminins et masculins qui avaient aidé à l'enquête eurent alors l'espoir que leurs recommandations — réitérées pendant plusieurs années — seraient enfin mises à exécution, au bénéfice de l'enfance malheureuse. Les enthousiastes escomptaient des résultats immédiats ; les plus expérimentés étaient résignés à des délais inévitables, se rendant compte que, probablement, les lois nouvelles devraient être revues et amendées. Ces derniers avaient vu juste. La législation ainsi adoptée ne fut pas immédiatement mise en vigueur. Entre temps ont eu lieu les élections et le changement de gouvernement.

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste fut au nombre des associations qui avaient fait parvenir au gouvernement provincial un mémoire pour demander une loi complète de la protection de l'enfance ; elle adressa aux associations féminines canadiennes-françaises de Montréal et de la province quelques milliers de dépliants pour faire connaître ses réclamations et pour demander leur appui à ce mouvement. La Fédération possède une expérience de près de quarante années dans l'action sociale et elle sait que les réformes, dans ce domaine, ne peuvent s'accomplir du jour au lendemain : c'est donc sans animosité qu'elle rappelle aux autorités compétentes l'urgence de poursuivre la tâche entreprise. Aujourd'hui, à la veille de la session provinciale, elle insiste encore pour qu'on ne laisse pas inachevé le travail commencé. Avec tout le public, la Fédération recommande maintenant l'application des lois adoptées. La déplorable condition des enfants qui a motivé cette législation existe toujours. Si la loi de la protection de l'enfance doit subir des modifications, que celles-ci ne retardent pas indéfiniment l'application des mesures jugées urgentes il y a déjà un an.

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, une des plus importantes sociétés féminines canadiennes-françaises de la province, exprime ici l'opinion concertée de nombre d'autres associations qui se rattachent à ses vues : elle souhaite que notre province connaisse, sans tarder, les heureux effets de la vigilance avertie des autorités qui ont entre leurs mains le sort des enfants dépourvus.

*Yvonne LETELLIER de SAINT-JUST*

présidente du Comité consultatif d'études sociales de la F. N. S.-J.-B.  
et vice-présidente du Bureau de la Jeunesse

## Nouvelle année, nouveau programme

Au cours de l'an dernier, le travail de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste fut considérable. Pour s'en convaincre il suffirait de parcourir notre revue, la « Bonne Parole », qui a célébré, en octobre dernier, son trente et unième anniversaire, ceci non sans légitime fierté de notre part.

Et voilà 1945 qui s'annonce avec un programme chargé.

Nous citerons ici brièvement quelques articles de ce programme. Un comité a été formé pour faire observer la *Loi du couvre-feu* : loi passée à la demande de Mme Bruneau, conseillère. Le comité de *secours aux enfants de France*, dont Mme J.-E. Perrault est la présidente, aura notre concours. Un comité d'Aide aux enfants de France existe déjà à la Fédération. Nous supporterons aussi l'*Aide à la Colonisation* et le *Cercle du Terroir*.

Un centre de service social sera organisé à notre maison d'œuvres avec des bureaux sous la direction d'une religieuse ayant des titres en science sociale et en psychologie, et des années d'expérience pratique; elle sera assistée de quelques auxiliaires diplômées. Ce service social est établi pour le relèvement de la famille et de l'individu, en vue « d'une normale organisation de l'ordre économique » et se rattache au comité général du R. Père Mailloux.

Notre Comité consultatif d'études sociales aura à étudier un important mémoire sur l'*Orientation du travail féminin d'après-guerre* au point de vue économique, social et psychologique, au double point de vue rural et urbain. Voilà donc une bonne année de travail qui se prépare.

Pendant que toute l'humanité souffre, que des êtres humains blessent et tuent d'autres hommes, pouvons-nous penser à autre chose, à l'aube de cette nouvelle année, qu'à prier et à mériter pour faire violence au ciel afin que la paix descende sur la terre ? A toutes nos amies et associées nous demandons une étroite collaboration dans nos œuvres afin qu'elles soient fructueuses et atteignent tous ceux qui ont besoin de nous. Ainsi s'accomplira aussi parfaitement que possible notre programme de l'année dix-neuf cent quarante-cinq.

E. R.-T.

### CATÉCHISME DE CIVISME CHRÉTIEN

par le R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.

Le civisme, est-il vertu plus ignorée, moins pratiquée ? Plusieurs n'en connaissent pas même le nom et encore moins le sens. Elle est cependant nécessaire au bon fonctionnement de la société. Et tous ceux qui s'intéressent au bien commun ne peuvent y être indifférents. Aussi, ce qui s'impose avant tout, c'est de faire connaître cette vertu, d'exposer sa nature, d'indiquer ses avantages et sa pratique. Tel est le service que vient de rendre à ses concitoyens le R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M., dans une brochure de 32 pages que publie l'Ecole Sociale Populaire.

# TÉMOIGNAGE D'ESTIME À

MADemoiselle GEORGETTE LE MOYNE

*Vingt-cinquième anniversaire de sa fonction comme Secrétaire générale de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.*

Le 12 janvier dernier, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste recevait dans ses salons en l'honneur de Mlle Georgette Le Moyne à l'occasion de sa vingt-cinquième année comme secrétaire de notre œuvre. Le fête réunit les membres du Bureau de Direction actuel, des amies de la jubilaire et les pensionnaires de la maison. Un cadeau collectif consistant en une bourse et un sac de voyage fut présenté à Mlle Le Moyne en témoignage d'estime et de reconnaissance.

Des allocutions charmantes que je ne résumerai pas, parce qu'elles seront insérées dans le présent numéro, ont été prononcées par la présidente de la Fédération, Mme Thibaudeau, par R. Mère Gérin-Lajoie, au nom de sa mère et à son titre d'amie de la jubilaire ; et par l'héroïne de la fête.

Un excellent goûter préparé par Mlle Hélène Lefebvre fut servi par Mlles Gisèle Du Tilly, Georgette-Hélène Dagenais, Jacqueline Poulin, Claire et Mariette Gendron, Anita et Suzette Arcand.

Vraiment ce bel anniversaire de dévouement à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste donna lieu à une charmante démonstration de reconnaissance et d'amitié.

*Marie-Ange MADORE*

\* \* \*

## LETTRE OUVERTE À Mlle GEORGETTE LE MOYNE

Chère amie, permettez-moi de vous dire ici ce que j'ai à peine effleuré à notre réunion anniversaire de vendredi, craignant votre déplaisir à vous entendre louer en public.

Vos vingt-cinq années de secrétaire générale à la Fédération sont un modèle de dévouement sans limite, de tact et d'intelligence, de douceur, d'un total désintéressement, de la persévérance dans l'effort.

De cette longue carrière je ne rappellerai qu'un souvenir : celui de votre voyage à Rome avec notre incomparable Mme Gérin-Lajoie. Vous aviez lu le rapport de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste à l'Union internationale des Ligues féminines catholiques. Ce rapport fut si apprécié que, seul, il eut l'honneur d'être lu en entier. Tout le mérite vous en revient et, dès lors, la Fédération fut en évidence à la Ligue. D'autres succès et d'autres événements heureux vous sourirent le long de la route, grâce au travail quotidien qui fut toujours en tête de votre programme.

Cette généreuse contribution à l'essor de la Fédération vous mérite donc notre gratitude et cette fête qui nous réunissait autour de vous était un témoignage unanime de sympathie et de reconnaissance. Agrérez-en l'hommage, chère amie, et que votre parfaite humilité y trouve la douceur

de compréhensives amitiés. Aux vœux répétés que nous formulons ensemble si souvent, chère amie, pour le grand avenir de la Fédération, ajoutons l'espoir d'immédiates réalisations.

En toute cordiale collaboration,

E. R.-THIBAudeau

\* \* \*

Je tiens à remercier vivement Mlles Hélène et Hedwige Lefebvre de l'organisation pratique de cette fête, ainsi que Mlles Marie-Ange Madore et Marie Girard qui en ont assuré le succès.

E. R.-T.

\* \* \*

### ALLOCUTION DE R. MÈRE MARIE GÉRIN-LAJOIE

Mesdames,

C'est au nom de ma mère que je remercie mademoiselle Georgette Le Moyne du grand dévouement qu'elle a exercé à la Fédération depuis vingt-cinq ans. Nous savons toutes combien mademoiselle Le Moyne a été désintéressée dans l'exercice de sa fonction et avec quelle persévérance, quelle inlassable générosité, avec quelle ferveur toujours renouvelée elle s'y est vouée en dépit d'occupations par ailleurs nombreuses et parfois pressantes... Ma mère aurait tant aimé l'en remercier... et elle l'eût fait avec un accent si touchant !

Au nom de toutes celles qui sont ici et au nom des absentes qui, avec vous, ont « œuvré » pour édifier ce foyer de notre âme féminine et canadienne-française, je vous dis un simple merci !

Vous avez eu conscience de travailler pour une grande cause, ma chère amie ; c'est ce qui a soutenu votre courage ! Vous avez compris à certaines heures que bien des femmes viendraient se reconforter à ce foyer ; que des mères y apprendraient à réchauffer leur propre foyer ; que des apôtres y puiseraient une ardeur nouvelle ! Et vous avez trouvé que cet objectif valait bien la peine qu'on y consacre le meilleur de sa vie. Vous l'avez fait. Soyez-en félicitée !

En mon nom personnel et en celui de notre Institut religieux j'ajouterai trois mots : « Je me souviens ». Oui, nous nous souvenons des années où, en prévision des fonctions futures que vous espériez nous voir remplir dans votre secrétariat et pour aider matériellement notre œuvre naissante, vous avez voulu cumuler la fonction de secrétaire générale et celle de directrice de bureau. Un tel geste se passe de commentaire.

Notre Fédération a été entreprise avec un grand esprit de foi. Elle continue à se faire sous une direction toute de zèle et de charité délicate. Mais, comme le soulignait si bien ma mère en toutes circonstances, elle n'aurait pu durer et porter tant de fruits sans le don de soi, le désintéressement et disons-le l'esprit surnaturel des membres de son Exécutif, de ses chefs de file et des nombreuses collaboratrices, dont plusieurs, ici même, sont de la première heure !

Vous êtes, ma chère amie, au tout premier rang de ces phalanges d'élite, avec des états de service incomparables !

\* \* \*

## ALLOCUTION DE Mlle GEORGETTE LE MOYNE

Chère présidente,

Mesdames, Mesdemoiselles, Chères compagnes,

Je suis profondément touchée de vous voir réunies ici, ce soir, pour prendre part à une fête qui a pour objet les vingt-cinq années que j'ai passées à servir « une cause », en la beauté de laquelle j'ai toujours eu foi : c'est là tout le secret de mon travail, de ma persévérance, de ce que vous voulez bien appeler mon dévouement. Je veux aussi reconnaître ici la généreuse complicité de ma famille, qui n'a jamais contrarié mon action extérieure.

Vous avouerez-vous quelques moments de défaillance ? La tâche me semblait parfois lourde et au-dessus de mes capacités mais, toujours, je me ressaisissais en regardant autour de moi. Je regardais et je voyais toute une pléiade de femmes d'élite — dont vous êtes — se dépenser sans mesure, avec conviction, avec ardeur, dans le plus parfait désintéressement, et je me disais alors qu'une bien grande vertu devait inspirer toutes ces femmes pour qu'elles aillent ainsi dans la vie, oublieuse de leurs peines comme de leurs plaisirs et parfois même de leurs plus légitimes ambitions, afin de remplir leur apostolat de vraies chrétiennes : cette vertu animatrice c'était l'amour du prochain pour l'amour de Dieu, qui a si bien influencé les fondatrices de la Fédération et toutes les autres qui ont marché dans leurs pas.

A cette évocation que de souvenirs planent sur cette fin de jour, et que nous accueillons avec un émoi attendri, quand nous songeons à toutes ces femmes admirables dont je ne veux mentionner qu'une seule parce qu'elle domine toutes les autres, notre chère madame Gérin-Lajoie — si dignement représentée, ce soir, par Sœur Marie Gérin-Lajoie — qui a, entre autres grands mérites, celui d'avoir désigné elle-même, avant de se retirer, notre présidente actuelle : choix que tout le Bureau de Direction s'est alors empressé de ratifier, connaissant bien les précieuses qualités d'esprit et de cœur de notre chère madame Thibaudeau.

Ces dévouements, qui ont fait la force de la Fédération, se retrouvent dans bien d'autres œuvres magnifiques dont nous voyons autour de cette table de dignes représentantes : patronages, cercles d'étude, amicales ; soins des pauvres, des malades, des infirmes ; aide morale, éducation-

**LA SAUVEGARDE DE LA FAMILLE**

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

*Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne*

**Banque Canadienne Nationale**

60 succursales à Montréal — 514 bureaux au Canada

Actif total : plus de \$250 000 000

nelle, économique, aux travailleuses, aux mères de famille, à l'enfance ; action catholique ; œuvres accomplies par la plume, par l'enseignement, par l'action, par toutes les manifestations de l'art ; et je pense ici aux écrivains, institutrices, infirmières, techniciennes, sociologues, artistes, qui peuvent et veulent faire tant de bien autour d'elles. Que d'autres œuvres encore, œuvres de guerre et œuvres de paix, ont sollicité votre attention, votre zèle, votre âme de missionnaires, et auxquelles vous vous êtes données sans compter.

Ah ! le beau portrait de femmes d'œuvres, de chrétiennes, esquisserait une synthèse de tous les dévouements féminins de chez nous !

Si je vous dis ces choses c'est afin que nous ne voyons, dans la fête qui nous réunit, aujourd'hui, qu'un symbole : le symbole de tout le bien qui s'est accompli à la Fédération durant les trente-huit années de son existence.

Si encore, j'accepte comme étant dus vos témoignages d'estime, c'est afin de les partager avec vous toutes qui êtes ici ce soir, avec les absentes qui n'ont pu se joindre à nous, avec nos chères disparues dont nous garderons toujours un doux souvenir.

Que ces vingt-cinq années passées parmi vous, à travailler avec vous, et que nous fêtons ensemble, soient aujourd'hui l'occasion de rappeler de si beaux dévouements, j'en suis très heureuse. Que vous ayez voulu me rendre bénéficiaire des vœux et des récompenses qui habituellement s'y rattachent et, plus personnellement, me prouver ainsi votre affectueuse amitié, je vous remercie de tout cœur.

\* \* \*

Ont assisté à la fête en l'honneur de Mlle Le Moyne : les membres du Bureau de direction : Mmes Alfred Thibaudeau, Edmond Brossard, Théodule Bruneau, Eustache Letellier de Saint-Just, Arthur Berthiaume, J.-A. Molleur, Albert Dupuis, Tancrede Jodoin, H. Végiard, P.-A. Robichaud, J.-E. Lespérance, Henri Vautelet, Léandre Lippens ; Mlles Maria Auclair, Florine Phaneuf, Hedwige Lefebvre, Marie-Ange Madore, Marie Girard, Emérentienne Chagnon, Jeanne Lapointe, Emma Douesnard, Huberte Paquin, Madeleine Thibaudeau, Marie-Claire Daveluy. Mentionnons aussi : Mme Louis de G. Beaubien, R. Mère Marie Gérin-Lajoie, Mmes Albert Le Moyne, Elzéar Beaugard, Gilbert La Rue, Louis Le Moyne ; Mlles Aline Sénécal, Eugénie Le Moyne, Corinne et Berthe Le Moyne ; Mmes Paul Martel, Arthur Léveillé, Maurice Cormier, L.-R. Rivard, Henri Riopel, H.-J. Pilon, Pierre Dupuy, Rose Du Tilly ; Mlles Yvonne Genest, Gabrielle L'Abbé, Jeanne Baril, Françoise Bélanger, Irma Franceur, Alberta Wilhelmy, Gilberte Gervais, Hélène Lefebvre, Cora Bernier, Madeleine Deland, Irène Lesage, Augustine Morin, Amabilis Morin, Claire Fauteux, Elise Bégin, Flore Deschamps, Berthe Lefebvre, Léa Sauvart, Alice Turcotte ; Mme Rose Létourneau-La Salle, Sr Irène Legendre, Mme et Mlle Bouthillier.

Mlles Gisèle Du Tilly, Georgette-Hélène Dagenais, Jacqueline Poulin, Claire Gendron, Mariette Gendron, Anita Arcand, Suzette Arcand, toutes élèves de Mlle Hélène Lefebvre, ont servi le goûter. Les personnes, dont les noms suivent, s'étaient excusées de ne pouvoir être présentes mais n'ont pas tout de même manqué cette occasion de témoigner leur estime

à Mlle Le Moyne : Mmes Elzéar Poirier, Blanche Lamontagne-Beauregard, Louis Codère, Arthur Saint-Pierre, Albertine Ferland-Angers, Raoul Sylvain, A. Brosseau, R. Tessier, Maurice Hudon ; Mlles Eveline Le Blanc, Alice et Lola Théberge, Laura Giguère, Régina Daveluy, Germaine Bernier, Gilberte Roby, Juliette Bélanger, Evelyne Gauvin, Yvette Vanier, Camillia Gauvin, Marie-Louise d'Auteuil, V. Thibault, B. Marchildon ; Mme Rupert Dérome, Mlle Idola Saint-Jean, Mme V.-P. Deschenaux.

---

## Le Comité de secours aux enfants

---

La fondation du Comité de secours aux enfants remonte à 1918. Depuis 1923, les Canadiens contribuent à son œuvre, en fournissant de l'argent pour secourir les enfants des pays où la guerre a causé la famine et la ruine. Le comité de la Province de Québec, sous la présidence conjointe de Mme Joseph-Edouard Perrault et de M. W. L. G. Williams, recueille actuellement des secours destinés aux enfants d'Europe et en particulier à ceux de France.

Sollicités de contribuer à cette œuvre, certains se demanderont pourquoi il en est ainsi, pourquoi ces secours ne sont pas assurés par les gouvernements plutôt que par l'initiative de la charité privée. La réponse à cette question, ainsi que la démonstration de l'utilité de cette œuvre de secours, se trouve dans des imprimés que l'on peut se procurer au Comité de la Province de Québec, 266 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal.

Il faut que ces enfants éprouvés par la guerre soient rapidement secourus. Nous devons traduire en actes notre sympathie, les serremments de cœur que nous cause la lecture des journaux où sont relatés les misères des enfants des pays d'Europe. Nous pouvons le faire en versant au fonds de secours tout l'argent qu'il nous est possible de consacrer au soulagement de la misère des enfants. Il ne s'agit pas de discuter des races : l'enfant qui souffre a droit à tous les secours de tous. Il est sans défense devant la vie ; à plus forte raison le trouve-t-on dépourvu par la misère, la maladie, la faim, le froid. Rappelons-nous l'expression de souffrance que nous avons vue sur les traits de certains enfants affligés que nous avons connus. Figurons-nous ces enfants dans un complet dénuement. Ne voudrions-nous pas de nos deux mains les aider, les secourir, leur procurer des vêtements, des aliments, des médicaments ?

Les souscriptions doivent être adressées aux Trésoriers, M. L.-S.-René Morin et M. T. Taggart Smyth, au Comité provincial, 266 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal.

*Y. L. de S.-J.*

## Noël à la Fédération nationale S.-Jean-Baptiste

Cette année encore le Père Ledit nous a fait l'amitié de dire la messe de minuit dans la pieuse chapelle de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste. C'est un grand privilège dont nous lui sommes reconnaissants. Ces trois messes de Noël sont une bénédiction qui demeure, une inspiration pour tous, et nous voudrions apporter à l'Enfant Jésus toute notre humble adoration avec celle des bergers et, en cadeaux avec ceux des mages, beaucoup de bonnes œuvres accomplies.

Mme Englebert Dolfuss était avec nous. Elle porte un des noms impérissables de l'histoire. Son mari, chancelier d'Autriche, fut un grand chrétien qui protégea l'Eglise, servit les siens et donna sa vie pour sa patrie.

M. et Mme Eustache Letellier de Saint-Just nous ont fait le plaisir d'assister à la messe avec les membres de la Fédération, ainsi que Mlle Claire Fauteux, revenue depuis peu de France où elle a passé les années si dures de l'occupation allemande.

Nous avons été heureuses de revoir Mme Bouthillier, fondatrice de l'Association des Femmes d'affaires, après une longue absence. On servit l'excellent réveillon traditionnel. Cette fête de famille était pleine de cordialité, d'affection. Plus on se connaît, plus on travaille ensemble, plus on s'apprécie. Que Dieu bénisse notre grande famille, dévouée à son service.

\* \* \*

Durant ces trois messes, en priant, en écoutant la musique grégorienne suivie des chants joyeux de Noël, nous pensions à cette fête universelle de la joie et de la lumière. Les crèches enchantent nos églises, et les yeux des enfants, et le cœur de tous les chrétiens, depuis cette nuit sainte du 25 décembre.

En Europe, dans les pays libérés, en France, en Italie, en Belgique peut-être, pour la première fois depuis la guerre, on a pu célébrer la messe de minuit. Mais dans les pays tragiques, martyrisés par l'ennemi et les puissances des ténèbres, les églises sont demeurées closes et les cierges éteints. Marie et Joseph n'ont pas trouvé d'abri pour l'Enfant, qui apporte au monde ravagé le salut et la bénédiction de l'amour.

Son seul refuge était dans les cœurs en deuil, qui lui disaient : « Seigneur, nous sommes errants, sans foyers, sans églises pour prier, sans lumière, sans feu... Comme Vous, nous avons froid, comme Vous, nous n'avons pas une pierre où reposer notre tête. La nature, plus hospitalière que l'homme déchaîné, nous offre, à nous aussi, la protection des grottes, ou des arbres de la forêt. Nos familles sont dispersées, nos enfants disparus.

« Seigneur, ayez pitié de nous ! et en ce temps de Noël recevez dans votre Paradis les petits enfants de Pologne, tous les enfants d'Europe, morts de faim, de froid, ou sous les balles. Remplissez leurs souliers de jouets divins, réchauffez-les à Votre lumière, conduisez-les à Votre Mère, eux qui n'ont plus de maman. Ouvrez toutes grandes Vos petites mains, Jésus, pour donner la Paix au monde qui souffre et aux hommes de bonne volonté qui restent fidèles, et que Votre protection demeure sur nous toujours ».

*Madeleine THIBAUDEAU*

## LA FAMILLE EN PÉRIL

A l'occasion de la clôture de la Semaine de la famille, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste invitait, le samedi après-midi 13 janvier, le R. Père Joseph-H. Ledit, S. J., à donner une conférence sur la famille. Ayant rappelé brièvement les saintes lois du mariage, le conférencier signala les dangers qui les menacent, en raison des fausses doctrines et des événements actuels qui mettent le monde en péril.

Dans notre monde moderne, la famille est l'institution la plus attaquée. Il se dit tant de choses au sujet de la législation de la famille particulièrement en U.R.S.S. qu'il est opportun d'y voir juste et de tirer les choses au clair. Bien des discussions se font entendre au sujet du mariage bourgeois et du mariage religieux. La critique est en partie méritée, mais les bourgeois qui ne vivent pas leur idéal de mariage chrétien n'ont pas le droit d'accuser les communistes. Pour les Russes, l'idée du mariage est celle de la camaraderie. Une ambassadrice russe à Mexico proclame que le mariage est l'esclavage de la femme aux enfants, à la cuisine, à la maison, c'est une camaraderie que nous voulons. Dans le mariage bourgeois, l'un veut que l'âme de l'autre lui soit livrée, qu'il n'y ait plus de vie individuelle. C'est qu'on n'a pas compris la beauté de la fusion de deux âmes.

Lorsqu'une société s'écroule, toutes sortes de désordres éclatent. Il y a énormément de cris, de bagarres, de misères, de déchéances, de tragédies, ainsi en fut-il à l'avènement du bolchévisme et du communisme et la famille fut une de ses victimes.

Au point de vue légal, il y eut le mariage enregistré et le mariage non enregistré ou le concubinage qui est la même chose. Plus de différence juridique. Ce fut un gros changement avec le régime patriarcal d'alors, où on se servait encore du fouet... le mari évidemment.

Mesures sur l'indication de la paternité par la femme. Lui, le mari avait le droit de faire la preuve en cours de justice.

Le divorce s'obtenait avec la plus grande facilité à la demande d'un conjoint. Ce fut le règne du divorce par « carte postale » où l'autre était avisé que son divorce était consommé.

L'avortement était légal et l'usage s'en propagea. En 1935, à Moscou, il y eut 54 000 cas. Bergeron, en tournée d'enquête pour le journal : « Le Document » en 1934, dit qu'aux hôpitaux on lui donna le chiffre effarant de 100 000 cas par an. Un seul médecin déclare en avoir fait 2 000 à lui seul.

Mais l'ensemble de la masse du peuple ne fut pas atteinte dans les premières années du communisme. Le peuple ne voulait pas de cela, gardait sa pudeur et sa fécondité. La Russie a toujours été une race très féconde et les résultats ne furent guère visibles les dix premières années. Mais la doctrine officielle peu à peu pénétra les esprits.

Au premier plan quinquennal : la liquidation des propriétés individuelles, les déportations en Sibérie. A toutes ses conséquences, le flux et le reflux des paysans en prison et aux camps de concentration. Dans toutes ces mesures tragiques, on n'eut jamais aucun souci de la famille dont les membres étaient séparés sans pitié. Aussi les enfants

abandonnés, héritage de la guerre et de la famille, furent-ils aussi celui de la collectivité.

Au deuxième plan quinquennal : il y eut construction de nombre de logements. Ce qui comptait c'était la chambre, autour de laquelle se groupaient la cuisine, la salle à manger, etc., et c'est ce qui a brisé la famille. Le père était à l'usine, la mère aussi, les enfants allaient à l'école, le soir, chacun était à son « meeting » particulier et ils ne se réunissaient qu'à l'heure du coucher. En 1932-33-34, la femme voulut garder son indépendance, refusa de retourner au foyer et une vague d'immoralité épouvantable s'ensuivit. La majorité des enfants fut abaissée à 12 ans et pour les vols et les délits ils eurent les mêmes peines que les adultes.

Le 20 septembre 1935, une loi nouvelle mit les causes de mariage sous la compétence du vieux Guépéou qui imposait le passeport intérieur des gens, ce qui était comme un état civil. En 1936, autre législation qui marque un nouveau point de départ pour la Russie. Elle comporte trois points principaux : 1) l'avortement est défendu, déclaré illégal ; 2) l'aide à donner aux femmes, aux futures mères ; 3) le divorce dont le premier est obtenu assez facilement, le second assez difficilement et le troisième impossible. Pour donner une nouvelle conception du mariage au peuple la propagande se servit de la littérature et du théâtre. Notons deux pièces où Anna, la mère, prouve que l'amour maternel doit être subordonné à l'amour du parti. Et Olga, l'épouse, prêche à son tour l'amour sacrifié au mariage, puis le mariage sacrifié à l'Etat. Depuis 1936, la seule solution pour l'avenir du pays russe fut de rétablir le foyer et les mesures furent prises à cet effet. Maintenant, il en coûte \$100 pour obtenir un divorce, avoir annoncé dans les journaux et produire des témoins. La cour essaie de réconcilier les deux parties, si elle échoue il y a une autre cour. L'obtention va de \$100 à \$400, et est possible aux riches seulement. Pour les avortements, il n'y en a plus.

A la fin de sa conférence, le distingué religieux, faisant appel à l'esprit de charité de tous et de chacun, demanda une pensée généreuse pour toutes ces familles dispersées, ruinées par la guerre. Le Pape vous le demande, dit-il, et dans son message de Noël où il parle déjà de démocratie mondiale, il réclame des secours pour ces millions de victimes. A l'exemple de nos voisins et de plusieurs autres pays, faisons largement notre part en leur faveur.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait aux côtés de Mme Alfred Thibaudeau, présidente, le recteur de l'Université de Montréal, Mgr Olivier Maurault, P. S. S., ainsi que M. René Ristelhueber, ancien ministre de France au Canada.

M. DAIGNEAULT

---

## DOCUMENTATION

---

On peut désormais, à peu de frais, obtenir une documentation complète sur la littérature française, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. La revue bimensuelle « Mes Fiches » a commencé récemment la publication d'une série de fiches puisées dans l'importante et inaccessible collection de Petit de Julleville. On peut se procurer tous les numéros parus depuis le 5 novembre.

# JOURNAL DES OEUVRES

## ● CHEZ LES EMPLOYÉES DE MAGASIN

5 novembre — L'Association des Employées de magasin tient sa première assemblée mensuelle de l'année, sous la présidence de Mlle Huberte Paquin. Un grand nombre de membres étaient présents ainsi que le R. P. Paul-Emile Deschênes, O.M.I. ; Mlles Denise et Jeanne Bernard, Marie-Rose Joly, Maria Auclair, H. Lefebvre.

Mlle Paquin souhaita la bienvenue et présenta le R. P. Deschênes, nommé récemment aumônier de l'Association, pour succéder à M. l'abbé Gérard Hébert. La présidente fait ensuite une revue des divers cours commencés fin septembre.

La lecture sur l'art de vendre traite des qualifications de la vendeuse; apparence, propreté, bonne humeur, patience, maîtrise de son tempérament, etc.

Mme Ludovic Rouleau, ancienne élève de nos cours, est très applaudie dans deux morceaux de chant. Elle est accompagnée par Mlle Pauline Phaneuf à qui nous offrons nos félicitations pour sa nomination d'organiste à l'église de Saint-Stanislas de Kotska.

Notre aumônier, invité à prendre la parole, dit qu'il n'est pas encore très au courant du travail de notre Association, mais qu'il fera son possible pour nous aider à pratiquer le bien et à éviter le mal.

Qu'il nous soit permis ici de l'assurer que, dans sa première causerie, il a déjà fait du bon travail en nous traçant tout un programme d'action.

Tout en insistant sur la compétence que doivent avoir les Employées de magasin pour remplir leur fonction, le R. P. Deschênes s'attache tout particulièrement à l'idée de « Rénovation » si nécessaire dans notre monde actuel à tendance matérialiste. Il faut une rénovation de vie chrétienne, une rénovation de vie de famille et une rénovation de la société. Nous y arriverons par une rénovation personnelle, rénovation intellectuelle, rénovation de vie spirituelle, afin de refléter partout la vie surnaturelle que donne Jésus-Christ. Pour atteindre ce but, il faut avoir un idéal, c'est-à-dire une idée concrète réalisable. L'idéal est la lumière, le flambeau qui dirige nos actions, l'idéal est un aimant pour la volonté, une chaleur pour le cœur. Ayons donc un idéal de vie chrétienne, de vie surnaturelle et le reste nous sera donné par surcroît. Le R. P. Deschênes suggère un idéal de rénovation collective dans notre Association, afin de la rendre puissante et forte.

Mlle Louise Desjardins gagna le prix de présence, don de Mlle Antoinette Bissonnette. L'assemblée se termina par la Bénédiction du très Saint-Sacrement.

*Léa SAUVANT*

\* \* \*

3 décembre — Tel que l'exprimait si bien notre aumônier, le R. Père P.-E. Deschesnes, O. M. I., en remerciant Mlle Madeleine Thibaudeau de

sa causerie, les Employées de magasin ont eu le privilège, à leur assemblée mensuelle, de parcourir des pays présentement inaccessibles. Pensez donc, survoler la Hollande, ce pays de canaux et de moulins à vent, où nos troupes sont aux prises avec l'ennemi, et atterrir au Danemark, pays occupé par les Allemands, semble bien être un coup de stratégie militaire. Pourtant c'est très agréablement, et sans aucun danger, que le voyage s'est effectué, sous la conduite de Mlle Madeleine Thibaudeau. Ayant elle-même visité le Danemark, aux jours calmes d'avant-guerre, Mlle Thibaudeau nous a donné quelques notes historiques sur ce pays formé par une presqu'île et séparé de la Suède par un étroit bras de mer. Copenhague, la capitale, fut fondée par l'évêque Absalon en 1176. Ce dernier travailla non seulement au bien spirituel de ses ouailles mais sut aussi combattre et soumettre les pirates qui pillaient les richesses du pays. Le Danemark est le pays aux jolies légendes. Quelques-unes, celle de la superbe Gefion, par exemple, est immortalisée par un superbe monument. La doctrine de Luther est la religion d'Etat. L'esprit social y est très développé. Les coopératives sont bien organisées et, même dans les quartiers ouvriers, il n'y a réellement pas de pauvreté parmi le peuple. Le Danemark est un pays démocrate ; la bicyclette y est très populaire. Au moyen de projections lumineuses, nous avons visité châteaux et parcs, musées et églises à l'architecture remarquable, avec explications appropriées données d'une manière intéressante et instructive.

Mlle Huberte Paquin présida l'assemblée et annonça que les cours seront discontinués du 13 décembre au 15 janvier. La présidente donna lecture d'un article de Odette Oigny, sur les difficultés que rencontrent les vendeuses pendant les semaines qui précèdent la fête de Noël.

Mlle Caron, élève du cours de diction, a récité. Deux prix de présence, offerts par Mme Alfred Thibaudeau et par Mlle Madeleine Thibaudeau, furent gagnés par Mlles Morin et Yvette Gareau.

*Léa SAUVANT*

---

## ● À L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

15 novembre — Mme René Vautelet fut l'invitée d'honneur lors de cette réunion et intéressa l'auditoire nombreux en parlant des problèmes féminins d'après-guerre. Ce fut, en quelque sorte, un résumé du travail des enquêtes qu'elle a faites pour le Comité d'orientation économique, dans lequel elle représentait les femmes. Mme Vautelet a présenté plusieurs suggestions au sujet de la jeunesse, entre autres, celles d'ouvrir des centres de distraction où la jeunesse pourrait se récréer sous la surveillance de personnes âgées. En terminant, Mme Vautelet répondit aux questions, posées par les membres qui désiraient certaines explications.

Mlle la Présidente, qui avait présidé la réunion, remercia la conférencière et l'invita à revenir bientôt nous entretenir de sujets si intéressants.

*La secrétaire : Berthe LEFEBVRE*

# DUPUIS

## FÉVRIER *mois de la couture*

Pour que la couture vous soit pleinement profitable, il faut tout d'abord acheter vos tissus chez DUPUIS... là où l'assortiment est varié... les prix avantageux.



### Printemps 1945

Comme vedette un beau JERSEY IMPRIMÉ à petits et grands dessins ; la verge . . . . **\$2.95**

DEUX TISSUS « VEDETTE »  
à **\$1.98** la verge

TOILE « SPUN » à motifs palmiers et autres fleurs des pays chauds... puis un beau SHEER BEMBERG pour robes printemps-été... motifs de quadrillés très petits. Une étoffe importée.

En grande vogue est le tissu SPUN ressemblant à un fin lainage... Il est uni de teintes nouvelles ; le prix . . . **\$1.69**

Nous pourrions en citer plusieurs autres... nous devons toutefois mentionner ici un BEAU CREPE PLAT aux très petits et jolis dessins pour robes de printemps. Surtout du marine et du beige ; le prix . . . . . **\$1.49**

DUPUIS — deuxième (Centre)

# Dupuis Frères

LIMITÉE

ALBERT DUPUIS, président

A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér.

RAYMOND DUPUIS, sec.-trés.

## CHEZ LES OUVRIÈRES CATHOLIQUES

A la réunion de décembre, Mlle Madeleine Thibaudeau fit une intéressante causerie sur le Mexique. Elle nous fit voyager avec elle dans ce pays et nous en décrivit les mœurs et les coutumes. Ce fut une réunion intime et un bon nombre de nos membres posèrent des questions qui conduisirent à une intéressante conversation. Mlle Thibaudeau a le don de communiquer ce qu'elle a vu de beau dans ses nombreux voyages. Merci à notre aimable invitée qui avait aussi étalé différents bijoux, bibelots, vases de fantaisie, et qui nous donna une démonstration des toilettes du pays, ceci à l'aide du beau costume qu'elle avait revêtu pour la circonstance.

Mlle Emma Douesnard profita de l'occasion, à cette réunion précédant Noël, pour transmettre ses meilleurs souhaits et sut, comme d'habitude, nous donner de sages conseils et nous demander d'avoir chacune une pensée pieuse pour elle.

Le prix de présence fut gagné par Mlle Yvonne Bélanger.

*La secrétaire : Marcelle BÉLANGER*

AMherst 2131

**MONGEAU & ROBERT CIE**

LIMITÉE

**CHARBON**

Huile à chauffage

• • •

1600 EST, RUE MARIE-ANNE  
MONTRÉAL

CRESCENT 3223

## G.-J. PAPILLON

MANUFACTURIER DE FOURRURES  
*Notre assortiment est le plus complet  
que vous puissiez trouver*

257 OUEST, AVENUE LAURIER  
PRÈS AVENUE DU PARC

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS  
Société coopérative d'assurance catholique  
et française, auxiliaire de la famille, vous  
offre les meilleures garanties.

On obtient des renseignements  
au siège social :

924 - 930, rue Saint-Denis

ou en s'adressant à

Tél. AM. 1810

4729, rue De Lanaudière — Montréal

CONFIEZ VOS COMMANDES



*Maison de confiance établie  
1894 depuis 48 ans 1942*

FI. 3565 — 925, HIBERNIA

PLATEAU 6750

## Philippe-D. Clerk

COURTIER EN ASSURANCES  
EDIFICE ALDRED

507, PLACE D'ARMES — SUITE 202  
MONTRÉAL

## J.-B. Baillargeon

EXPRESS LIMITED  
CAMIONNAGE

*La plus grande organisation  
de transport*

423 EST, ONTARIO — MONTRÉAL  
HARBOUR 6271

5155, ST-LAURENT — CA. 2240

## Boissonneault & Frères

J.-P. BOISSONNEAULT, PROP.  
*Inspection gratuite de votre Radio*  
Réparations à prix raisonnables

SERVICE RAPIDE

Tél. FAIrkirk 2848

Fondée en 1912

## Wilfrid Pageau

PLOMBIER-COUVREUR

Poseur d'appareils à gaz et à eau chaude  
SPÉCIALITÉ: RÉPARATIONS

Travail fait soigneusement  
et à prix modéré

Bureau et atelier : 984 est, RACHEL

## À LOUER

à la Fédération nationale  
Saint-Jean-Baptiste  
853 est, rue Sherbrooke

une salle pour réunions,  
parties de cartes, réceptions,  
etc., etc.

Pour renseignements,

s'adresser à la directrice  
de la maison

ou téléphoner

FRontenac 2665

## Raoul Vennat

Lisez notre journal mensuel de Broderie  
et Musique et vous ne pourrez plus vous  
en passer. Chaque mois, il vous apporte  
la dernière nouveauté pour Vous, vos  
Bébés, votre Eglise, votre Maison. Et les  
dernières nouveautés musicales.

12 SOUS PAR AN

3770, ST-DENIS — HA. 5310

## L'ÉCONOMIE

est nécessaire à qui veut réussir.  
L'ouverture d'un compte d'épargne est donc  
un acte indispensable que vous devez accom-  
plir sans aucun retard.

# La Banque Provinciale du Canada

SIÈGE SOCIAL : 221, RUE SAINT-JACQUES OUEST, MONTRÉAL

318 succursales et bureaux

« Où l'épargnant dépose ses économies »

## Bureau de Placement gratuit

L'Association professionnelle des Employées de bureau prie Messieurs les professionnels, courtiers, marchands, gérants de maison d'affaires, etc., de vouloir bien s'adresser à son Bureau de Placement, 853 est, rue Sherbrooke, Tél. FR. 2665, de 10 h. a. m. à midi et de 2 h. à 5 h. p. m. pour les services de sténo-dactylographes anglaises et françaises, caissières, comptables, téléphonistes, etc., compétentes et très recommandables.

CRESCENT 3181

## The Queen's Jubilee Laundry

CREVIER FRÈRES, PROP.

75 OUEST, AVENUE LAURIER  
ANGLE SAINT-URBAIN

## Vive la Canadienne

PARMI les qualités qui ont distingué nos mères canadiennes, nous devons remarquer, entre autres, celle d'avoir été économes et leur en rendre hommage.

JEUNES FILLES, JEUNES MÈRES, tenez à honneur de continuer ce bel exemplé. Pour pratiquer l'économie il n'y a pas de moyen plus efficace que d'ouvrir un compte à

# LA BANQUE D'ÉPARGNE

De la Cité et du District de Montréal

*Nous vous réservons toujours le meilleur accueil, quelque petites que soient les économies que vous voudrez bien nous confier. Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.*

*Le directeur-général,*

T. TAGGART SMITH

Bureau principal et 24 succursales  
à Montréal.